

ment, monsieur le président, cette compagnie est devenue l'affaire de quelques personnes seulement.

Des cheminots, je le répète, ont été congédiés; des chefs de gare sont congédiés; la clientèle continue à diminuer; les revenus ne sont pas plus élevés et des employés compétents, fatigués de se faire conduire bêtement, démissionnent presque chaque semaine. Durant tout ce temps, le nombre de certaines catégories d'employés augmente. Dans certains domaines de l'administration, on trouve plus de cadres que de surveillants, et il y a plus de gars qui surveillent ceux qui travaillent qu'il y en a qui travaillent.

A mon avis, les compagnies de chemins de fer se sont éloignées de leur mission, et les recommandations de la Commission MacPherson, telles qu'elles ont été appliquées jusqu'à maintenant, ont été un fiasco.

A mon avis, pour d'abord assurer plus de sécurité, il faudrait que les sections soient ramenées à un maximum de 20 milles. Cela constituerait le point de départ. En considérant qu'il y a plus de surveillants que de travailleurs, il faut en déduire que, dans ces conditions, aucune compagnie privée ne pourrait réussir à boucler son budget.

Comme le CN réduit ses revenus avec un trop grand nombre de technocrates officiels ou semi-officiels, je me demande si, dans notre pays, on ne devrait pas suivre l'exemple de la Suède et de la Norvège où, il y a quelques années, on a «fait le ménage» dans l'administration des chemins de fer.

Un autre point qui mérite l'attention du gouvernement est celui des retraités du CN. Comme le développement industriel et technologique n'apporte pas de réponse au chômage, de nouvelles méthodes doivent être adoptées. Je pense que la retraite prématurée, pour les employés qui le désirent et en feraient la demande, serait une forme d'améliorer les conditions de vie des jeunes et de faire la lutte au chômage.

Dans l'industrie où il y a des régimes de retraite bien établis, comme au CN, on devrait songer sérieusement à accorder la retraite prématurée, afin d'assurer le plus d'emplois possible aux jeunes qui arrivent sur le marché du travail. En retour, cette mesure encouragerait les jeunes à organiser leur vie de façon convenable, dans un pays riche comme le nôtre.

Monsieur le président, nous savons que des compagnies d'assurances ont été consultées à plusieurs reprises quant aux procédures à suivre pour mettre au point des régimes de retraite.

Comme nous savons que les compagnies d'assurances, tout en respectant la loi, peuvent réaliser des revenus de plusieurs millions de dollars par année, il est évident que ce ne sont pas les conseillers prêtés par ces compagnies qui vont nous dire ce qu'elles devraient faire pour débours davantage.

Aussi, comme la caisse de retraite du Canadien National n'a jamais été organisée pour devenir une entreprise à but lucratif il est clair que l'augmentation des prestations aux retraités de cette compagnie s'impose depuis longtemps. Depuis 1952, les employés du Canadien National ont partiellement accepté qu'on leur verse un intérêt de 2½ ou 3 p. 100 sur leurs contributions, pour consolider leur capital de réserve, et on leur a octroyé, en retour, des prestations de retraite accrues.

A la fin de 1968, le capital du fonds de réserve des retraités du Canadien National atteignait presque un milliard et demi de dollars.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—L'administration de la justice—La libération d'Yves Geoffroy du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul—La consultation du groupe de planification sociale et de recherche; l'honorable député de Moose Jaw (M. Skoberg)—Le transport—L'opportunité d'un sursis à la fermeture de gares en Saskatchewan; l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise)—Le logement—Pointe-Gatineau—Le projet domiciliaire La Ferme le Baron—On demande que les propriétaires soient dédommagés.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics. Comme il n'y a pas de bills privés au *Feuilleton*, la Chambre passe directement à l'étude des avis de motions (documents).

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION (DOCUMENTS)

LES PARCS NATIONAUX

SASKATCHEWAN—LE PROJET D'UN 2^e PARC—DEMANDE DE DESCRIPTION DE LA RÉGION INCLUSE

M. John Burton (Regina-Est) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une description de la région que le gouvernement fédéral désirerait inclure dans le projet d'un deuxième parc national en Saskatchewan, dans la région de Val Marie-Kildeer.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, on parle depuis quelques années de la possibilité de créer dans la partie sud de la Saskatchewan un parc d'herbages qui permettrait de profiter de quelques-unes des surfaces couvertes d'herbes indigènes qui existent encore. On mettrait ainsi à perpétuité à la disposition des Canadiens une région d'herbages et de prés d'embouche qui existe encore dans sa forme indigène et à l'état naturel. Cette question a suscité un intérêt considérable en Saskatchewan, dans le sud de la province et dans bon nombre des collectivités des alentours. Un certain nombre d'organismes et de sociétés se sont montrés intéressés. Certaines difficultés ont surgies lors des négociations entre le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada, et certaines restent à résoudre.

Aujourd'hui, je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des difficultés, des avantages et peut-être des désavantages de ce parc. Ce que je demande aujourd'hui à titre de député, c'est d'avoir accès aux renseignements auxquels je prétends avoir droit. C'est ce dont il s'agit cet après-midi. Sauf erreur, une bonne partie de la région proposée se trouve dans la circonscription d'Assiniboia. A l'époque de mes recherches initiales, cette circonscription n'était pas représentée, mais aujourd'hui, évidemment, elle compte un représentant très compétent.

Monsieur l'Orateur, le 3 mai 1971, j'ai demandé un dépôt de documents dans les termes suivants: